



CONSEIL MUNICIPAL GREZOLLES

Séance du 22 mars 2026
09h00

PROCES VERBAL

Présents :

AYNES Louis, CLEMENT Françoise, CLEMENT Michel, DOITRAND Virginie, HUBEAU Franck, JABBOUR Jacqueline, MOREAU Olivier, OSSENI Saphirou, PEURIERE Stéphanie, RENARD Clémence

Pouvoirs : Aurélie PEYRTON a donné pouvoir à Saphirou OSSENI

Absents : 0

Votants : 11

Majorité absolue : 6

Secrétaire de séance : Clémence RENARD

Liste des documents adressés avant le conseil aux conseillers municipaux :

- PV réunion du Conseil Municipal en date du 13/03/2026
- Articles CGCT (Code Général des Collectivités territoriales)
- Charte de l'Elu fournie sous format papier
- Fiche de mission délégués locaux CNAS
- mail webinaires SIEL

1. Installation du Conseil Municipal

La séance est ouverte sur la présidence de Madame Françoise CLEMENT, Maire, qui fait l'appel nominal : 10 conseillers sont présents physiquement. Madame Aurélie PEYRTON a donné pouvoir à Monsieur Saphirou OSSENI et suit la séance en visioconférence.

Après lecture des résultats constatés sur le procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 :

- 1 liste unique intitulée « GREZOLLES »
- Nombre de votants : 120
- Nombre de bulletins blancs : 7
- Nombre de bulletins nuls : 13
- Nombre de voix exprimés : 100

Madame le Maire déclare installer dans leur fonction de Conseillers Municipaux Mesdames et Messieurs :

AYNES Louis, CLEMENT Françoise, CLEMENT Michel, DOITRAND Virginie, HUBEAU

Franck, JABBOUR Jacqueline, MOREAU Olivier, OSSENI Saphirou, PEURIERE Stéphanie, PEYRTON Aurélie, RENARD Clémence.

Madame Jacqueline JABBOUR, doyenne du Conseil Municipal, prend la présidence du Conseil Municipal.

La secrétaire de séance, la plus jeune présente physiquement ce jour, est Madame Clémence RENARD.

2 assesseurs : Monsieur Louis AYNES et Monsieur Franck HUBEAU

Election du maire :

La Présidente invite le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Une candidate : Madame Françoise CLEMENT

Après vote puis dépouillement par les assesseurs, résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de bulletins litigieux :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Résultat du vote : Françoise CLEMENT	11

→ **Madame Françoise CLEMENT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et installée.**

Le Maire nouvellement élue prend en charge le déroulement de la séance.

Détermination du nombre d'adjoints :

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et après débat, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour **un effectif de 3 adjoints pour la mandature 2026-2032. (Délibération)**

Le montant des indemnités sera validé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Election du 1^{er} adjoint :

Le Maire invite le conseil à procéder à l'élection du 1^{er} adjoint.

Un candidat : Monsieur Olivier MOREAU

Après vote puis dépouillement par les assesseurs, résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	11
Nombre de bulletins litigieux :	0
Nombre de suffrages exprimés :	11
Majorité absolue :	6
Résultat du vote : Olivier MOREAU	11

→ **Monsieur Olivier MOREAU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 1^{er} adjoint et installé.**

Election du 2^{ème} adjoint :

Le Maire invite le conseil à procéder à l'élection du 2^{ème} adjoint.

Une candidate : Madame Virginie DOITRAND

Après vote puis dépouillement par les assesseurs, résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
 Nombre de bulletins litigieux : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 Majorité absolue : 6
 Résultat du vote : Virginie DOITRAND 11

→ Madame Virginie DOITRAND, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée 2^{ème} adjointe et installée.

Election du 3^{ème} adjoint :

Le Maire invite le conseil à procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint.

Un candidat : Monsieur Franck HUBEAU

Après vote puis dépouillement par les assesseurs, résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
 Nombre de bulletins litigieux : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 Majorité absolue : 6
 Résultat du vote : Franck HUBEAU 11

→ Monsieur Franck HUBEAU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 3^{ème} adjoint et installé.

Ordre du tableau

Nom et Prénom	Date de naissance	Fonction
CLEMENT Françoise	04/06/1959	Maire
MOREAU Olivier	03/10/1953	1 ^{er} adjoint
DOITRAND Virginie	17/03/1966	2 ^{ème} adjointe
HUBEAU Franck	19/05/1972	3 ^{ème} adjoint
JABBOUR Jacqueline	24/02/1946	Conseillère municipale
AYNES Louis	24/09/1954	Conseiller municipal
CLEMENT Michel	19/08/1959	Conseiller municipal
PEURIERE Stéphanie	03/03/1975	Conseillère municipale
OSSENI Saphirou	21/12/1975	Conseiller municipal
RENARD Clémence	24/02/1990	Conseillère municipale
PEYRTON Aurélie	29/05/1990	Conseillère municipale

Lecture de la Charte de l'Elu Local et des articles L.2123-1 et L.2123-35 :

Les articles du Code Général des Collectivités Territoriales ont été adressés en amont à chaque conseiller. Madame le Maire donne lecture de la Charte de l'Elu Local et en remet un exemplaire à chaque conseiller.

2. Installation des délégués Communautaires :

Suite à l'accord voté en conseil communautaire lors de la précédente mandature, Grézolles bénéficie de 2 sièges de conseillers communautaires ;

Pour notre strate (moins de 500 habitants), les élus communautaires sont élus d'office dans l'ordre du tableau.

Donc pour Grézolles :

- Maire : Françoise CLEMENT
- 1^{er} adjoint : Olivier MOREAU

3. Installation des Délégués du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde

Titulaire : Louis AYNES
Suppléant : Franck HUBEAU

4. Décisions / travaux urgents

- Café de Grézolles :

Quel avenir ?

→ Les conseillers émettent plusieurs avis et débattent.

Une réunion spécifique, hors réunion officielle du conseil municipale, est finalement programmée pour le vendredi 27 mars à 20h en mairie.

- Achat d'un bien immobilier :

Dans le cadre de la succession de Monsieur Camille DUGENETHET, la maison située rue du Père Lachaise et le terrain situé montée du Château sont en vente.

La commune serait intéressée par le garage (dépôt pour les associations, ...).

Un autre acquéreur serait intéressé par la maison et une partie du terrain qui jouxte le garage.

Après débat, les conseillers valident le principe de l'achat et autorisent Madame le Maire à négocier avec le vendeur et le 2^{ème} acheteur potentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h30.